

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Conseil académique (CAC)

Séance extraordinaire du 28 mars 2024

1. Le Conseil académique a approuvé :

- ❑ Le procès-verbal du CAC en formation plénière : séance du 25 janvier 2024
- ❑ Le procès-verbal du CAC en formation plénière : séance extraordinaire du 22 février 2024

2. Le Conseil académique a émis un avis favorable sur :

- ❑ La politique d'accueil des étudiants assujettis aux droits d'inscription différenciés à compter de la rentrée 2024-2025

3. Le Conseil académique a échangé sur :

- ❑ Les missions confiées aux agents contractuels régis par l'article L954-3-2° du code de l'éducation (LRU)

A noter : l'ensemble des documents sera prochainement consultable sur la plateforme e-Doc de l'Université dans la rubrique Gouvernance – Conseil académique en formation plénière.

Fait à Avignon, le 28 mars 2024

Le Président d'Avignon Université



Direction
des Affaires Générales
et de l'Aide au Pilotage

Service des affaires générales et institutionnelles

CAMPUS HANNAH ARENDT

74 rue Louis Pasteur
84 000 Avignon
+ 33(0)4 90 16 25 25
president@univ-avignon.fr